

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1184

présenté par
Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 59

À la deuxième phrase de l'alinéa 170, substituer au mot :

« visés »

le mot :

« mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.